

Critères d'admissibilité des candidatures pour les logements Pech

1. Faire partie d'une des 3 clientèles suivantes :
Personne seule vivant avec un trouble de santé mentale
Famille monoparentale (*1 enfant ou 2 âgées de moins de 7 ans*)
Artiste émergent (*Nous considérerons toute demande de personnes ayant une pratique artistique soit en arts visuels, métiers d'arts, art dramatique, art littéraire, danse, musique, cinéma, vidéo, conte, poésie, etc.*)
2. Remplir les critères d'admissibilité prévus aux règlements d'attribution de l'Office municipal d'habitation (OMHQ) et avoir fait sa demande
3. Remplir le formulaire de demande de logement de Sherpa
4. Pouvoir idéalement fournir des références d'un propriétaire (*paiement du loyer, relations interpersonnelles, respect de la propriété*)
5. Avoir le contrôle de sa consommation depuis 12 mois
6. Être retenu par le comité de sélection à la suite d'une entrevue

Critères d'admissibilité additionnels pour les candidatures des personnes vivant avec un trouble de santé mentale

7. Être connu de Pech depuis au moins un an et être référé par un intervenant et maintenir votre suivi pendant votre période de rétablissement.
8. Être dans son processus de rétablissement et mobilisé dans un projet de vie.
9. Être en mesure de s'acquitter de ses obligations de locataire et démontrer ses capacités à se maintenir en logement avec ou sans aide.
(*Si la personne n'était pas en logement autonome avant, prévoir avec les intervenants une période d'intégration en logement favorisant le développement d'habiletés pour se maintenir en logement*)

À noter

Nous avons 7 logements qui sont attribués par le programme Clés en Main pour les clientèles avec des suivis à l'extérieur des volets de services de Pech.